

SECTION 0. Avis d'Appel d'Offres Ouvert National N°DNCMP/..48./T/2024-2025 pour les travaux de construction du bureau de zone MARAMVYA(lot1) et MURENDA(lot2) de la commune MAKEBUKO

Date de publication : ..22../...7..../2024

Date d'ouverture des offres : ..13../...8..../2024

1. Objet de l'Appel d'Offres

La Commune MAKEBUKO invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, **pour la réalisation des travaux de construction du bureau de zone MARAMVYA(lot1) et MURENDA(lot2) commune MAKEBUKO.**

2. Source de financement

La Commune MAKEBUKO a obtenu un financement de la part de l'Etat Burundais appuyant la politique de la décentralisation à travers le Fonds National d'Investissement Communal "FONIC". Elle a l'intention d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements au titre du marché pour lequel cet appel d'offres est lancé.

3. Spécification du marché

3.1. Le présent Appel d'Offres est lancé auprès des entreprises nationales et étrangères établies au Burundi. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché **sont en deux (02) lot(s). LOT1 Zone MARAMVYA et Lot2 Zone MURENDA**
L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de **trois (03) mois calendriers.**

3.2. **Un seul soumissionnaire peut exécuté 2 lots.**

4. Conditions de participations

4.1. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.
4.2. Les candidats concernés par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 161 du Code des Marchés Publics ne peuvent participer à l'appel d'offres.

5. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

5.1. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service ; est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous :

Au Bureau de la Commune MAKEBUKO.

Tél : 61968386/71467178

moyennant le paiement de cent mille (100.000 BIF) francs Burundi :50.000Fbu sur le compte Général du trésor N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) au nom de l'OBR et 50.000Fbu, au Compte n° 002000032851 ouvert à la BCB GITEGA au nom de la commune MAKEBUKO.

